

Ce formulaire est utilisé par les agents officiels afin de demander qu'un ou plusieurs de leurs remboursements soient versés à une personne ou entité désignée. On ne peut désigner plus d'une personne ou entité pour un même paiement; toutefois, il est possible de désigner une personne ou entité différente pour chacun des paiements. Dans ce cas, l'agent officiel doit remplir un formulaire *Paiement assigné à un tiers* (EC 20007) pour chaque paiement versé à une personne ou entité différente.

Section A – Renseignements sur le candidat

Type d'élection	<input type="radio"/> Élection générale	<input type="radio"/> Élection partielle	Jour de l'élection aaaa/mm/jj
Affiliation politique (s'il y a lieu)			
Code de la circ.	Circonscription		
Nom complet du candidat			
Nom complet de l'agent officiel			

Section B – Renseignements sur le tiers

Type du paiement à assigner	<input type="checkbox"/> Remboursement initial	<input type="checkbox"/> Remboursement final
Nom complet du tiers		
N° de rue	Rue	Unité
Ville	Prov./ Terr.	Code postal
N° de téléphone principal	Autre n° de téléphone	Courriel

Section C – Déclaration

En tant qu'agent officiel nommé à la section A, j'autorise par la présente Élections Canada à verser le ou les paiements indiqués à la section B au tiers désigné à la section B.	
Signature de l'agent officiel _____	Date de signature de l'agent officiel aaaa/mm/jj _____

Section D – Soumission du formulaire

Vous pouvez faire parvenir ce formulaire par courriel (en format PDF), messagerie, courrier ou télécopieur.

Courrier : Élections Canada 30, rue Victoria Gatineau Québec K1A 0M6	Télécopieur : 1-888-523-9333 (sans frais) 1-819-939-1803 À l'attention du Financement politique	Courriel : financement.politique@elections.ca
--	---	---

Pour toute question concernant la façon de remplir ce formulaire, communiquez avec le Réseau de soutien aux entités politiques: 1-800-486-6563

Section E – Avis de confidentialité

Les renseignements personnels contenus dans ce <i>Paiement assigné à un tiers</i> sont recueillis afin de satisfaire aux exigences liées au financement politique énoncées dans la <i>Loi électorale du Canada</i> (la Loi). Ces renseignements peuvent être communiqués au commissaire aux élections fédérales pour veiller à l'observation et à l'exécution de la Loi. En ce qui a trait à vos renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels vous garantit les droits suivants : a) le droit d'accès; b) le droit de demander des corrections au besoin; et c) le droit de protection. Vous avez également le droit de porter plainte au commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels par Élections Canada. Vos renseignements personnels sont conservés dans le Fichier de renseignements personnels (FRP) Elections PPU 010. Vous trouverez une description du FRP à elections.ca
